

Bonjour Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Bonjour Madame la Présidente de l'Association des Maires
Bonjour Mesdames et Messieurs les Maires,
Bonjour Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Bonjour Mesdames et Messieurs,

En raison de l'absence de pluie et de la situation hydrologique actuelle, le comité département sécheresse a décidé de prendre de nouveaux arrêtés de restriction AEP de niveau "ALERTE RENFORCEE" pour les 3 zones de gestion du département :

- Remplissage des piscines privées : interdiction
- Lavage des véhicules : interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'un système de recyclage
- Lavage des voiries et des trottoirs/ Nettoyages des terrasses et façades : interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
- **Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés : interdiction horaire de 9h00 à 20h00**
- **Arrosage des jardins potagers : interdiction horaire de 9h00 à 20h00 – Arrosage uniquement manuel**

Vous pourrez trouver, en pièce jointe, ces nouveaux arrêtés.

Ils sont également téléchargeables sur le site www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, dans la rubrique "actualités" puis "alerte sécheresse"

L'annexe du 23 juin "zones de gestion" vous permet d'analyser la ou les zones de gestion dans laquelle ou lesquelles vous vous situez.

Ces 3 arrêtés ont été signés par Monsieur le Préfet le 6 juillet 2017. Ils remplacent et abrogent les arrêtés de restrictions de niveau "ALERTE" signés le 23 juin dernier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir mettre en oeuvre ces mesures

Vous en souhaitant bonne réception

bien cordialement

Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle - SIDPC